

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sile Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 24.08 2017	odre réservé à l'autorité env Dossier complet le ; 24.08.2014	ironnementale	Nº d'enregistrement : F093/7 P 02 8 1
	1. Infitulé du pro	jet	
Parking-relais "la Boiseraie"			
2. Idenlification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	e ou du (ou des)	pétitlonnaire(s)
2.1 Personne physique	Prénom		
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Métropole Aix Marseille Pro Jean-Claude GAUDIN	vence	Z SINTO CONTROL CONTRO
	z à voire demande l'ann		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	iu des seuils et crifères anne dimensionnement correspo	exé à l'article R. 1: ndant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous catégorie 6.a	(Préciser les éventuelles rui	briques Issues d'a	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ine public métropolitain : longueur 230
41.a	Aires de stationnement ouve places environ (extensible à		50 unités et plus : capacité de 300
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	NO CONTRACTOR OF THE PARTY OF T
Dojvent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven	ilaire les pièces énoncées à	la rubrique 8,1 d	u formulaire
Le projet est constitué de: - la réalisation d'un parking relais nouveau extensible à environ 400 places, (dont des bornes pour vélos électriques et un parc à d'environ 50 places la réalisation d'une voie nouvelle de la Pare la réalisation d'un parvis	en élévation sur l'emprise d s places PMR, 10 places dispo motos) ainsi que du réamén	u bassin pluvial de sant de bornes éle agement du parkir	ctriques, un parc à vélos dont des ng actuel de la Parette d'une capacité

4.2 Objectifs du projet

Cet ensemble s'inscrit dans une stratégie d'offre améliorée pour les usagers de la L2, récemment mise en service dans le tronçon considéré.

Le projet, un parking relais, est en liaison directe avec la station Boiseraie de la ligne T1. Il a donc pour objectif de proposer, à proximité de l'échangeur de la Boiseraie, une capacité de stationnement en vue du report modal du trafic nouveau lié à la mise en service de la L2 vers les transports en commun du réseau Marseillais.

La conception de ce projet s'inscrit de plus en cohérence avec le projet de traitement paysager et de continuités cyclables de la L2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la réalisation de 3 entités:

- le parking de superstructure
- la voirie nouvelle de la Parette
- le parvis

Le parking est constitué de:

- un corps central de forme rectangulaire 187,90 m x 19 m sur 3 niveaux (hors niveau d'accès) extensible à quatre niveaux
- deux cylindres portant respectivement une hélice montante (hélice Sud) et une hélice descendante (hélice Nord). Le cylindre Sud, de surcroît est utilisé pour accueillir le bassin de rétention pluviale et confinement des eaux d'incendie.
- une passerelle piétons assurant une sortie de secours au droit de la cage d'escaliers / ascenseurs Sud.

La voirie est constituée de:

- la voirie à proprement parler (chaussée 6m + trottoirs 1m et 1,50m)
- des murs de soutènement (1m de hauteur sur 100m et jusqu'à 3m de hauteur sur 100m)

Le parvis relie la voie d'accès au parking, la voirie nouvelle de la Parette et l'avenue Pierre Chevalier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le parking relais aura pour fonction de mettre en relation les usagers automobilistes provenant notamment de la rocade L2, avec les transports en commun (bus et tramway notamment).

Les flux attendus dans le parking relais proviennent principalement de la L2 depuis le Sud et dans une certaine mesure de l'avenue Chevalier (Est)

Le plan local de Jalonnement depuis la L2 consiste à:

- pour l'arrivée au parking depuis la L2 Sud, un fonctionnement en deux fois tourne à droite par la rue Clérissy puis la rue de la Parette nouvelle
- pour le retour, la rue de la Parette nouvelle puis un tourne à droite pour un accès direct à la bretelle L2.

Le parking offrira une capacité de 300 places environ, extensible à 400 comprenant notamment des bornes pour véhicules électriques, du stationnement pour vélos, vélos électriques et motos.

Les eaux pluviales de la voirle nouvelle seront drainées vers le réseau pluvial local.

Les eaux pluviales du parvis et du parking seront réceptionnées dans des bassin compris dans la structure du bâtiment pour le parking et dans le volume du terrassement pour le parvis avant rejet dans le bassin pluvial existant de la Boiseraie. L'ensemble de ces bassins est calibré à la décennale et comprend un prétraitement pour les hydrocarbures.

La décision de l'autorité environnem Dans le cadre de cette opération, la Mé prochainement transmis au service ins		porter à connaissance hydraulique qui sera
4 5 Disease in the second of the second		
	projet et superficte globale de l'opération - p deurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération	warmarandidas	6 780 m ²
Longueur de la voirie		230 m
Superficie de la voirie		2 240 m²
Superficie du parvis		970 m ²
Superficie du parking (emprise au sol) Capacité du parking		3 570 m ²
-apacite du paiking		300 places
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	g. <u>05°25'24"E</u> Lat. <u>43°17'38"N</u>
Avenue Pierre Chevalier Marseille (13)	Pour les calégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annèxe à l'article R. (22-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'artivée : Communes traversées ;	
L7 S'aalt-II d'une modification/exter	Jolgnez à votre demande les annexes nsion d'une installation ou d'un ouvrage ex ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	distant? Out Non X
4,7.2 SI oul, décrivez sommairem différentes composantes de votr indiquez à quelle date il a été a	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outit de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et [loristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Marseille
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territaire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		PPBE des Bouches-du-Rhônes (approuvé en mars 2016)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

1	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
STATE OF THE PARTY.	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPR Mouvements de terrain : affaissement et effondrements liés aux cavités souterraines (approuvé 2002) PPR Mouvements de terrain : tassement différentiel (approuvé 2012) PPR Feux de forêts (prescrit 2005) PPR Inondation : Huveaune et affluents (approuvé 2017) PPR Inondation : Huveaune et Aygalades crues (prescrit 2015)
	Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
	Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
	Dans un périmètre de profection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
STREET, STREET	Dans un site inscrit ?		X	
	Le projet se situe-t-li, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
Carried Control of the Control of th	D'un site Natura 2000 ?		X	
THE RESIDENCE OF THE PARTY OF	D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidend	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	La phase travaux et la phase d'exploitation ne sont pas de nature à engendre des prélèvements en eau directement dans le milieu aquatique superficiel ni dans les eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau soulerraines ?		X	Le projet ne nécessite pas d'ouvrage souterrain susceptible de modifier les écoulements souterrains.
Ressources	Est-li excédentaire en matériaux ?		X	Le projet est implanté au plus près de terrain naturel. Il ne nécessite pas de remblais ou déblais importants, à l'exception des terrassements nécessaires pour la réalisation du parking en superstructure sur pilotis avec deux vis cylindriques d'entrée/sortie du bâtiment. Le bassin de rétention des surfaces imperméabilisées par le projet se situera dans une des deux vis au-dessus du niveau du fond du bassin.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, útilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		La réalisation du parvis et de la voirie nouvelle nécessitera de remblayer une partie du site et de créer des murs de soutènement par des matériaux de construction. Les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ne seront pas utilisées.
	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le site (voirie, délaissé urbain, bassin pluvial récemment terrassé et utilisé dans le cadre du chantier de la L2) ne présente pas d'intérêt écologique et ne s'inscrit pas dans une continuité écologique. Le milieu naturel a été fortement remanié dans le cadre du chantier de la L2, récemment terminé.
Miliev nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site é		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Esi-il concerné par des risques téchnologiques ?		×	
Risques	Est-Il concerné par des risques naturels ?	0	X	la partie Sud-Est de l'assiette du projet est inscrit dans un secteur faiblement à moyennement exposés (B2) et des secteurs d'aléa faible (B3 - enjeux peu vulnérables) définies par le Plan de Prévention des Risques liés au retrait- gonflement des argiles approuvé le 27 juin 2012 sur la commune de Marseille.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concemé par des risques sanitaires ?		X	Les niveaux de trafics supportés par les axes à proximité du parking-relais (Avenue Pierre Chevalier) seront réduits à la mise en service de la rocade L2 (suppression du trafic de transit). En phase chantier, le maître d'ouvrage imposera aux entreprises de travaux l'application d'une dé"marche chantier à faibles nuisances afin de réduire les impacts en termes de bruit, poussières et déchets.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	0	Le trafic généré est lié à l'usage de la voirie nouvelle et du parking. Ce trafic est toutefois canalisé vers une installation de report modal et participe à la réduction globale du trafic automobile en favorisant l'usage des transports en commun.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase chantier: Le bruit généré par le chantier de construction du projet En phase d'exploitation: Le bruit généré par le trafic lié à l'usage de la voirie nouvelle et du parking (au sein d'un espace urbain déjà impacté : avenue Pierre Chevalier, Rocade L2)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Lors de la phase de travaux, certaines opérations peuvent être une source ponctuelle et temporaire d'odeurs (opérations de bitumage par exemple), mais reste très limité compte tenu de la voirie à réaliser (230 mètres linéaire). En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à induire d'odeurs particulières.
	Engendre-t-it des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		En phase chantier: Les vibrations générées par les travaux et les engins de chantier En phase d'exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer de phénomène vibratoire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	0	En phase d'exploitation: Eclairage du parking, de la voirie nouvelle, du parvis. Cet éclairage nouveau s'insère au cœur d'un espace urbain dense et massivement éclairé. Le projet comporte également l'installation de systèmes d'éclairage public, dont les économies d'énergie seront recherchées (LED, horloge pendulaire,).
	Engendre-t-II des rejets dans l'air ?	X		Les rejets polluants dans l'air sont principalement dus au trafic généré par le parking. Ce trafic est toutefois canalisé vers une installation de report modal et participe à la réduction globale des rejets de polluants en favorisant l'usage des transports en commun.
Emissions	Engendre-1-11 des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales de la voirie nouvelle sont captées dans le réseau public local. Les eaux pluviales du parking et du parvis sont réceptionnées et retenues dans des ouvrages spécifiques. A l'issue de ces ouvrages, elles sont traitées avant rejet dans le milieu environnant : un bassin pluvial dont la capacité globale est maintenue au maximum du fait de la réalisation du parking sur pilotis.
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-l-II la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	Lors de la phase de travaux, le projet produira des déchets de chantier de nature diverse. Ils seront collectés et traités par des fillères adaptées. Une réduction des déchets à la source sera imposée aux entreprises de travaux.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Le site de projet ne se situe pas dans une zone de présomption de prescription archéologique, et ne fait pas l'objet de prescription archéologique (avis DRAC en date du 03/04/2017). En cas de découverte archéologique fortuite lors des travaux, la maître d'ouvrage s'engage à alerter immédiatement les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Il engendre des effets positifs quant aux déplacements métropolitains : il offre une capacité de parking relais mettant en relation les usagers de la rocade L2 notamment, avec le réseau de transports publics marseillais. Le projet intègre par ailleurs la réalisation d'aménagements paysagers dans la continuité de ceux réalisés sur les dalles de la rocade L2 est, ainsi que l'insertion des vélos entre l'avenue Pierre Chevalier et la dalle de la rocade L2 est qui n'existe pas à l'heure actuelle.
6,2 Les incide approuvés Oui				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s ;
				2*
6.3 Les Incide				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transtrontière ?
Onl []	Non X Si oui, déc	rivez le	squels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Cf. Annexe 7 "Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un site fortement anthropisé (baâtiments d'activités à proximité immédiate, centre commercial, parkings, échangeur autoroutier). Le bassin pluvial de la Boiseraie existant a été largement utilisé par le chantier de la Rocade L2 comme aire de stockage, et ne présente aucun intérêt écologique.

La capacité hydraulique du bassin est maintenue à l'identique de l'existant.

De plus, la création de ce parking participe à la réduction du trafic au cœur de la ville.

Au regard de ces éléments, les travaux de réalisation du parking-relais et des aménagements connexes (voirie d'accès et parvis), ne nécessitent pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

	8.	1 Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
200	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 - Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 - Plan de situation

Annexe 3 - Reportage photographique

Marseille

Annexe 4 - Plans du projet

Annexe 5 - Réseau Natura 2000

Annexe 6 - Présentation générale de l'opération

Annexe 7 - Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

le,

23 AOUT 2017

Signature

Fait à

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus